

L'ARRIVÉE DE LECLERC AU POINT MORT

B. Biberon : «Un projet aujourd'hui à l'abandon»

NOAILLES Le maire a annoncé que la ville allait faire acte de candidature au projet de redynamisation des centres-bourgs. Par ailleurs, l'élu a fustigé le projet d'aménagement de la zone d'activité.

Avant l'étude du dossier « budget » lors du dernier conseil municipal du 25 mars, le maire Benoît Biberon évoque l'initiative du conseil régional qui lance un appel à projets pour la redynamisation des centre-bourgs. Il indique que les projets déjà existants, principalement sur la zone allant de l'ancien terrain de boules à l'hôtel de ville, pourraient être concernés par cette action. Il reste le problème de l'intégration dans cet ensemble de l'actuelle ferme située en plein milieu du bourg, dont à terme, le déplacement s'avérera indispensable, mais qu'à ce jour, précise-t-il, aucune action sur ce sujet ne soit envisagée, ceci s'inscrivant « dans le moyen-long terme ».

A ce propos il laisse la parole à Alexis Mancel, conseiller régional donc directement en prise avec ce projet, qui confirme l'utilité pour Noailles d'être candidate à l'appel à projets de la région Hauts-de-France sur la redynamisation des centre-bourgs. « *L'Etat a lancé un plan de revitalisation des villes (plus de 15000 habitants) mais a oublié le monde rural et les « centre-bourgs » des gros villages tels Noailles qui par son rôle central d'un bassin de vie s'étendant de Chambly à Beauvais, doit impérativement*



Au conseil, Benoît Biberon ne s'est pas montré tendre avec le promoteur de la nouvelle zone d'activité, qui se serait appuyé "sur du vent" pour monter son projet.

relancer son commerce local et retrouver sa vitalité". 50M€ ont été débloqués pour l'ensemble du plan de la Région. Alexis Mancel apporte également une précision, ces projets nécessitent qu'il soit exclu que les villes bénéficiaires tiennent un » double discours « et

favorisent l'implantation de centres commerciaux à la périphérie. Dans le cas de Noailles, cela vient frapper de plein fouet le projet déjà très ancien (depuis 2012) d'implantation d'une grande surface (Leclerc) sur la zone d'activité. Rebondissant sur le sujet, B. Biberon

s'est montré très dubitatif sur la sortie de terre de la future zone d'activité, compétence de la communauté de communes. «Les informations dont je dispose me permettent de dire que le projet d'implantation évoqué en 2014 n'était que du vent, un projet mené de façon assez peu sérieuse par un promoteur, projet aujourd'hui à l'abandon, les permis sont tombés. Il ne faut plus se faire d'illusions, l'ambiguïté résidait dans la création d'un centre commercial porté par un promoteur, alors qu'il est préférable de voir les projets de zone commerciale portés par des commerçants. Nous repartons donc de zéro, c'est dommage, mais cela peut être une chance. Le futur barreau routier -dont les études ont déjà commencé - devrait fortement modifier la donne »

BUDGET VOTÉ À L'UNANIMITÉ

En conseil, le budget 2019 sans hausse du taux d'imposition a été voté. Mais le maire a attiré l'attention sur le fait qu'il faudra bien reconsidérer ce point lors des prochaines élections municipales, pour adopter une position plus conforme aux besoins réels de la commune et tenant compte des baisses drastiques de dotations de l'état (130 000 €).